

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017**

C.M.17.09.

Date de convocation : 17 novembre 2017
Date d'affichage : 17 novembre 2017
Compte-rendu succinct : 29 novembre 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - MM. FROSSARD - BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MMES BOURETTE - IOSUB - SIMONOT (ARRIVEE A 20H45) – MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB – MMES DENIS - SANE - SEGHIRI - M. MENDY (ARRIVEE 20H35) – MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE (ARRIVEE A 20H40) - MME WAYACK PAMBE - MM. MOHAMED - MMES MANDILE - GOMIS - M. VIALADE – MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT) – MME SIMONOT (POUVOIR MME IOSUB JUSQU'A 20H45) – MME MERLIN (POUVOIR MME SEGHIRI) – M. MENDY (POUVOIR M. FROSSARD JUSQU'A 20H35) – MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE) - M. DE SAULCES-LARIVIERE (POUVOIR M. FOURNIER JUSQU'A 20H40) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD).

ABSENT : M. BENARAB

SECRETAIRE : MME SEGHIRI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2017 est adopté à l'**unanimité**.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

17.10.021 – RETROCESSION DE CONCESSION COLUMBARIUM MUR H, RANG 1, NUMERO 2 DANS LE CIMETIERE NOUVEAU BIS A LA DEMANDE DE MADAME ANDREE GILETTE LELOUARD EPOUSE LASNE.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION

OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal, prend acte des marchés passés conformément au décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics, l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
FOURNITURE DE BOIS (Brut – dérivés et accessoires)	ETS GEORGES VILATTE 57-61 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92320 CHATILLON	Minimum annuel : 3 000.00 € Maximum annuel : 15 000.00 €
CONTRAT DE SOUCRIPTION A YOOZ	YOOZ PARC D'ANDRON LE SEQUOIA 30470 AIMARGUES	6 624.00 €
MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE ET POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DU CCAS	AGRIATE CONSEIL 27 RUE DE SOLFERINO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	11 500.00 €
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GS LE CLOS DE LA FERME	SMABTP 114 Av. EMILE ZOLA 75739 PARIS CEDEX	32 393.10 €
FOURNITURE ET POSE DE CLOTURES GRILLAGEES, PARE-BALLONS ET ACCESSOIRES	JLC CLOTURES Z.I ALLEE DU CLOS DES CHARMES 77090 COLLEGIEN	Minimum annuel : 0.00 € Maximum annuel : 300 000.00 €
MAINTENANCE ET DEPANNAGE DU MATERIEL DE CUISINE ET DE BUANDERIE PROFESSIONNEL DE LA VILLE	LFC AVOND SERVICES 179 BLD JOHN KENNEDY 91100 CORBEIL-ESSONNES	Prestation A : 5 275.00 € Prestation B Minimum annuel : 0.00 € Maximum annuel: 28 000.00 €
FOURNITURE DE MATERIELS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	LEGALLAIS SAS 7 RUE D'ATALANTE 14200 HEROUVILLE SAINT-CITIS	Minimum annuel : 5 000.00 € Maximum annuel: 40 000.00 €
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE DE L'ARCHE GUEDON EN VUE D'UNE HOMOLOGATION	SARL ELECTRIC 77 49 AVENUE DE CHATEAU THIERRY 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE	32 700.00 €
CONTRAT DE MAINTENANCE – IMPLICIT - CCAS	IMPLICIT 8 RUE RAYMOND ARON CC40222 SAINT MARTIN SUR LE PRE 51010 CHALLONS EN CHAMPAGNE CEDEX	1634.68 €
CONTRAT SOLUTION IMPRESSION SCAN MAINTENANCE	ESUS SAS POLE 45 514 RUE JEAN BERTIN 45770 SARAN	Acquisition : 8 759.91 € Maintenance : 4 320.00 €
CONTRAT DECENNIE : GESTION DES FORMALITES ADMINISTRATIVES	LOGITUD SOLUTIONS 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	400.00 €
CONTRAT MAINTENANCE PLANITECH	LOGITUD SOLUTIONS 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	1 265.00 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGE DE GAZ MEDIUM ET GRANDES BOUTEILLES	AIR LIQUIDE France INDUSTRIE TSA 10020 69794 SAINT PRIEST CEDEX	732.00 €
ACCORD CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE GEOMETRE EXPERT AVEC APPLICATION FONCIERE Marché Subséquent : Division foncière GS V. Hugo, parcelle AE n°113 et réalisation d'un état descriptif de division pour les trois logements avec box.	CABINET KERGUEN MANDROIT 45 RUE DE L'ORANGERIE BP 111 77200 TORCY	4 472.00 €
LOCATION MAINTENANCE DU PARC PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES DE LA VILLE DE TORCY	SHARP BUSINESS SYSTEMS France BAT LE ROSTAND 22 AVENUE DES NATIONS CS 52094 VILLEPINTE 95948 ROISSY CDG CEDEX	55 612.06 €
FOURNITURE, MISE EN PLACE, FORMATION ET MAINTENANCE D'UN PROGICIEL INTRANET DE GESTION DU TEMPS (SPORTS, INTENDANCE ET ENFANCE)	SOCIETE INCOTEC 7 BLD GONTHIER D'ANDERNACH CS 41136 67404 ILLKIRCH	Tranche ferme :42 153.00 € Maintenance : 18 169.20 € Tranche optionnelle : 6 593.90 € Maintenance : 5 050.08 €
MESSAGERIE MDAEMON – CONTRAT DE SUPPORT HOTLINE	AMEDIS 5 RUE DE ROME 93110 ROISSY SOUS-BOIS	1 050.00 €
CONTRAT LOGITUD SOLUTIONS (Maintenance des progiciels)	SAS LOGITUD SOLUTIONS ZAC DU PARC DES COLLINES 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	5 589.35 €
CONTRAT LOGITUD SOLUTIONS (Maintenance des progiciels)	SAS LOGITUD SOLUTIONS ZAC DU PARC DES COLLINES 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	1 596.01€
CONTRAT D'HERBERGEMENT FLUXNET	SOCIETE I.N.M.C – IDEATION INFORMATIQUE	590.00 €
MESSAGERIE MDAEMON – CONTRAT DE SUPPORT HOTLINE	AMEDIS 5 RUE DE ROME 93110 ROISSY SOUS-BOIS	1 230.00 €
CONTRAT SIECLE/ETERNITE : GESTION DE L'ETAT CIVIL ET CIMETIERE	LOGITUD SOLUTIONS 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	3 424.07 €
CONTRAT CANIS / MUNICIPAL : GESTION DES ANIMAUX DANGEREUX DE LA POLICE MUNICIPALE	LOGITUD SOLUTIONS 53 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE	1 485.00 €
CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE	CABINET PEYRICAL & SABATTIER ASSOCIE 103 RUE DE LA FAYETTE 75010 PARIS	25 000.00 €
CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL GESTION DE RECENSEMENT	ESSONNE CONSULTANT 6 RUE PAUL LANGEVIN 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	620.00 €
CONTRAT LOCATION VEHICULE FIAT DOBLO - CCAS	PETIT FORESTIER LOCATION 29 BLD DE BEAUBOURD ZA PARIEST 77184 EMERAINVILLE	6 096.00 €
MISSION DE MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA VILLE DE TORCY	PPN INGENIERIE 6 ALLEE DU BIEF 77200 TORCY	4 960.00 €
CONTRAT MAINTENANCE PAR ECHANGE STANDARD	SAS ESPACE MONETIQUE 42 RUE MONGE 75005 PARIS	220.00 €

CONTRAT DE SERVICE ET DE MAINTENANCE « AWS » Dématérialisation des marchés publics	AVENUE -WEB SYSTEMS EDITEUR DE AWS-ACHAT 97 RUE DE GENERAL MANGIN 38000 GRENOBLE	1 485.00 €
TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GS LE CLOS DE LA FERME	OBM CONSTRUCTION 9 RUE DES SABLONS BP 34612 ORMES 45146 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX	4 614 499.55 €
TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GS LE CLOS DE LA FERME	JEAN LEFEBVRE EAE DE LA TUILERIE 15 RUE HENRI BECQUEREL 77500 CHELLES	684 395.34 €

AVENANTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Marché subséquent RELEVÉ DE GEOMETRE COMPLEMENTAIRE LIEE AUX CONTRAINTES D'ACCES DU SITE	CABINET MILLARD 6 RUE GUSTAVE NAST BP12 77501 CHELLES	752.00 €

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

17.09.01 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE (OMAC) POUR LA REALISATION D'ACTIONS DE CITOYENNETE ET DE PROXIMITE DES DEUX CONSEILS CITOYENS DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'Office Municipal d'Animation de la Cité (OMAC), structure porteuse des Conseils Citoyens, destinée à être versée à chacun des conseils citoyens à hauteur de 500 €.

SPORT

17.09.02 - ACOMPTE SUBVENTION 2018 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, verse un acompte à l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE » d'un montant de 75 000 € et approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

VIE SCOLAIRE

17.09.03. -. TRANSFORMATION DU GROUPE SCOLAIRE LES GRADINS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE EN ECOLE PRIMAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce changement en école primaire pour les Gradins. Il est précisé que cette modification prendra effet à la rentrée de septembre 2018.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

17.09.04 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET VILLE.

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 selon le tableau ci-annexé, et équilibrée comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
Chapitre	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 011	140 136,16	1 200 € mission APIC copté Rive Maubuée 2, 6 344 € logiciel messagerie, -27 494,78 € diminution douzième DSP Elior, -10 386 € chgt imputation rbt transports CL à la CAPVM, -407 € chgt imputation coopérative élémentaire J. Daubié, -2 000 € chgt imputation droits auteurs, 2 000 € peinture 2 transformateurs, 170 879,94 € complément services techniques
CHAPITRE 65	38 198,06	10 386 € chgt imputation rbt transports CL à la CAPVM, 407 € chgt imputation coopérative élémentaire J. Daubié, 1 000 € subvention OMAC pour conseils citoyens, 2 000 € chgt imputation droits auteurs, 1500 € rbt charges parc privé, 1 158 € rbt frais scolaires Champs s/Marne, 620,06 complément cotisation SIPPAREC, 21 127 € complément créances éteintes
CHAPITRE 012	240 000,00	Complément masse salariale suite à la hausse indiciaire et PPCR
CHAPITRE 013		20 000,00 Complément rbt assurance maladie
CHAPITRE 042		67 826,22 Reprise subventions transférables
CHAPITRE 73		20 000,00 Complément droits de mutation
CHAPITRE 74		145 508,00 18 098 € compensations TH, 10 000 € complément rbt contrats aidés, 117 410 € participation CAF handicap Petite enfance
CHAPITRE 77		165 000,00 128 000 € versement partiel sinistre OMAC, 37 000 € complément autres sinistres
TOTAL GENERAL	418 334,22	418 334,22

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
Chapitre/opérations	DEPENSES	RECETTES
OPERATION 102	-350 944,22	-50 000,00
OPERATION 101	8 818,00	
CHAPITRE 16	9 520,00	
CHAPITRE 20	123 918,00	
CHAPITRE 21	35 179,00	
CHAPITRE 23	-6 900,00	
CHAPITRE 020	-160 000,00	
CHAPITRE 040	67 826,22	
CHAPITRE 13		173 417,00
CHAPITRE 024		-396 000,00
TOTAL GENERAL	-272 583,00	-272 583,00

17.09.05 – ADMISSION EN NON VALEUR 2017 DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur 2017 au compte 6541, des produits irrécouvrables pour un montant total de 26 188,72 €.

17.09.06 - REPRISE DE PROVISIONS 2016 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2017 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2016 pour un montant de 72 000 €, de réaliser la dotation aux provisions 2017 pour un montant de 35 000 € et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent.

17.09.07 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité du délégataire de l'exploitation du marché communal d'approvisionnement pour l'exercice 2016.

17.09.08 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT - AVENANT N°1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant qui précise les modalités de mise à la disposition du délégataire du matériel et des installations mentionnées à l'article 18 de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

17.09.09 - DUREE D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DES COMMERÇANTS DE LA HALLE DU MARCHE POUR LA PRESENTATION D'UN SUCCESSEUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à trois ans la durée d'exercice de l'activité d'un commerçant dans une halle ou un marché lui permettant de présenter un successeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept.
.....

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

